

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 SEPTEMBRE 2016

Le Conseil communautaire, légalement convoqué le 22 septembre 2016 s'est réuni à la salle du Bout du Monde – Chemin de Meulan à Epône, en séance publique, sous la présidence de Philippe TAUTOU, Président.

La séance est ouverte à 20h18.

Etaient présents en début de séance :

- | | | |
|----------------------------|-----------------------------|--------------------------|
| - Catherine ARENOU | - Fatiha EL MASAOUDI | - Thierry MONTANGERAND |
| - Pierre BEDIER | - Denis FAIST | - Laurent MORIN |
| - Gérard BEGUIN | - Jean-François FASTRE | - Khadija MOUDNIB |
| - Dominique BELHOMME | - Paulette FAVROU | - Guy MULLER |
| - Jean-Frédéric BERÇOT | - Philippe FERRAND | - Cyril NAUTH |
| - Alain BERTRAND | - Marie-Thérèse FOUQUES | - Djamel NEDJAR |
| - Albert BISCHEROUR | - Jean-Louis FRANCCART | - Alain OUTREMAN |
| - Maurice BOUDET | - Hubert FRANCOIS-DAINVILLE | - Philippe PASCAL |
| - Dominique BOURE | - Monique FUHRER-MOGUEROU | - Marie PERESSE |
| - Samuel BOUREILLE | - Pierre GAILLARD | - Patrick PERRAULT |
| - Monique BROCHOT | - Khadija GAMRAOUI-AMAR | - Dominique PIERRET |
| - Laurent BROSSE | - Monique GENEIX | - Evelyne PLACET |
| - Pascal BRUSSEAU | - Philippe GESLAN | - Michel PONS |
| - Jean-Michel CECCONI | - Jean-Luc GRIS | - Charles PRÉLOT |
| - Stephan CHAMPAGNE | - Patricia HAMARD | - Sophie PRIMAS |
| - Lucas CHARMEL | - Stéphane HAZAN | - Marie-Claude REBREYEND |
| - Raphaël COGNET | - Marc HONORE | - Jocelyn REINE |
| - Pascal COLLADO | - Suzanne JAUNET | - Jocelyne REYNAUD-LEGER |
| - Julien CRESPO | - Stéphane JÉANNE | - Jean-Marie RIPART |
| - Amadou DAFF | - Dominique JOSSEAUME | - Eric ROGER |
| - Papa Waly DANFAKHA | - Karine KAUFFMANN | - Rama SALL |
| - Patrick DAUGE | - Jean-Claude LANGLOIS | - Jean-Luc SANTINI |
| - François DAZELLE | - Jacky LAVIGOGNE | - Ghislaine SENÉE |
| - Michèle De VAUCOULEURS | - Didier LEBRET | - Philippe SIMON |
| - Catherine DELAUNAY | - Lionel LEMARIE | - Elodie SORNAY |
| - Christophe DELRIEU | - Fabrice LEPINTE | - Frédéric SPANGENBERG |
| - Pierre-Claude DESSAIGNES | - Joël MANCEL | - Michel TAILLARD |
| - Fabienne DEVÈZE | - Paul MARTINEZ | - Yannick TASSET |
| - Maryse Di BERNARDO | - Daniel MAUREY | - Aude TOURET |
| - Dieynaba DIOP | - Ergin MEMISOGLU | - Michel VIALAY |
| - Sandrine DOS SANTOS | - Philippe MERY | - Anne-Marie VINAY |
| - Cécile DUMOULIN | - Patrick MEUNIER | - Jean-Michel VOYER |
| - Pierre-Yves DUMOULIN | - Georges MONNIER | - Cécile ZAMMIT-POPESCU |

Formant la majorité des membres en exercice (125 présents / 129 conseillers communautaires).

Absent(s) représenté(s) ayant donné pouvoir (22) en début de séance :

Serge ANCELOT à Jean-Luc SANTINI, **Mireille BLONDEL** à Monique BROCHOT, **Sandrine DOS SANTOS** à Georges MONNIER, **Ali EL ABDI** à Khadija MOUDNIB, **Anke FERNANDES** à Philippe SIMON, **François GARAY** à Dieynaba DIOP, **Pierre GAUTIER** à Pierre-Claude DESSAIGNES, **Nicolas GENDRON** à Marie PERESSE, **Michel HANON** à Jean-Marie RIPART, **Farid HATIK** à Papa Waly DANFAKHA, **Thierry JOREL** à Evelyne PLACET, **Paul LE BIHAN** à Denis FAIST, **Michel LEBOUIC** à Rama SALL, **Jean LEMAIRE** à Maryse DI BERNARDO, **Karl OLIVE** à Éric ROGER, **Fabrice POURCHÉ** à Cécile ZAMMIT-POPESCU, **Pascal POYER** à Jacky LAVIGOGNE, **Hugues RIBAUT** à Joël MANCEL, **Éric ROULOT** à Dominique BOURÉ, **Servane SAINT-AMAUX** à Alain OUTREMAN, **Dominique TURPIN** à Michèle de VAUCOULEURS, **Michel VIGNIER**

Absent(s) représenté(s) ayant donné pouvoir (5) en cours de séance :

Nathalie COSTE (départ au point 28) Ghislaine SENÉE, - **Sophie de PORTES** (départ au point 15) à Aude TOURE, **Atika MORILLON** (départ au point 15) à Raphaël COGNET, **Laurent MOUTENOT** (départ au point 15) à Charles PRELOT, **Josiane SIMON** (départ au point 15) à Marie-Claude REBREYEND.

Absent(s) non représenté(s) (4) : Daniel CORBEAU, Philippe FERRAND, Yves GIARD, Gérard OURSPRISBIL,

Secrétaire de séance : Albert BISCHEROUR

Nombre de votants : 125

- Le Secrétaire de séance fait l'appel.
- Approbation du procès-verbal du Conseil Communautaire du 23 juin 2016 : Adopté à l'unanimité.

N°	Titre	Décompte des votes
CC_16_09_29_01	<p>Modification du règlement intérieur du Conseil communautaire</p> <p>Rapporteur : Philippe TAUTOU, Président</p> <p>Le Conseil communautaire :</p> <p>ABROGE la délibération du Conseil communautaire CC_16_02_09_03 du 9 février 2016 portant adoption du règlement intérieur du Conseil communautaire et la délibération du Conseil communautaire CC_16_05_12_01 du 12 mai 2016 portant modification du règlement intérieur du Conseil communautaire ;</p> <p>ADOpte le règlement intérieur du Conseil communautaire proposé en annexe.</p>	<p>Adoptée à la majorité :</p> <p>116 voix Pour</p> <p>5 voix Contre (COSTE N. OUTREMAN A. SAINT-AMAUX S. SENÉE G. TAILLARD M.)</p> <p>4 Abstentions (FUHRER-MOGUEROU M., GENEIX M., MORIN L., NAUTH C.)</p> <p>0 n'ont pas pris part au vote (NPPV)</p>

<p>CC_16_09_29_01.1</p>	<p>Institution de la taxe de séjour communautaire</p> <p>Rapporteur : Laurent Brosse – VP Développement touristique</p> <p>Le Conseil communautaire :</p> <p>DECIDE d'instituer la taxe de séjour communautaire, dite au réel, à compter du 1^{er} janvier 2017, FIXE la période de perception de la taxe de séjour communautaire entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre de chaque année, FIXE les tarifs selon la grille suivante pour les hébergements classés. AJOUTE que des arrêtés du Président de la Communauté urbaine répartiront par référence au barème les aires, les espaces, les locaux et les autres installations accueillant les personnes mentionnées à l'article L. 2333-32 du CGCT ; AFFECTE un agent de la Communauté urbaine au sein du service « tourisme » qui aura en charge à raison de 50 % d'un équivalent temps-plein le suivi de la taxe de séjour communautaire, DIT que la Communauté urbaine se réserve le droit de vérifier par tout moyen l'exactitude des déclarations fournies par les logeurs, AUTORISE le Président à prendre toutes mesures nécessaires à la mise en application de la présente délibération.</p>	<p>Adoptée à la majorité :</p> <p>116 voix Pour</p> <p>2 voix Contre (BOUDET M., DAZELLE F.)</p> <p>4 Abstentions (FUHRER-MOGUEROU M., GENEIX M., MORIN L., NAUTH C.)</p> <p>3 N'ont pas Pris Part au Vote (NPPV) (JOSSEAUME D., LEMARIÉ L., TAILLARD M.)</p>
<p>CC_16_09_29_02</p>	<p>Coefficient multiplicateur de la taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM)</p> <p>Rapporteur : Dominique Pierret - VP Finances et contrôle de gestion</p> <p>Le Conseil communautaire :</p> <p>FIXE le coefficient multiplicateur applicable aux montants de la TASCOM à 1,05 à compter du 1^{er} janvier 2017.</p>	<p>Adoptée à l'unanimité :</p> <p>114 voix Pour</p> <p>0 voix contre</p> <p>7 abstentions (FUHRER-MOGUEROU M., GENEIX M., JOSSEAUME D., LEMARIÉ L., MORIN L., NAUTH C, TAILLARD M.)</p> <p>4 n'ont pas pris part au vote (NPPV) (BÉDIER P., BERÇOT J.F., GAMRAOUI-AMAR K., MULLER G.)</p>

<p>CC_16_09_29_03</p>	<p>Fixation des bases minimum de cotisation foncière des entreprises (CFE)</p> <p><u>Rapporteur : Dominique Pierret - VP Finances et contrôle de gestion</u></p> <p>Le Conseil communautaire :</p> <p>FIXE, à compter du 1^{er} janvier 2017, les bases minimum de CFE par tranche de chiffre d'affaires aux bases minimum moyennes pondérées arrondies suivantes. FIXE la durée d'harmonisation progressive des bases minimum de CFE de chaque tranche de chiffre d'affaires à 10 ans.</p>	<p>Adoptée à l'unanimité :</p> <p>118 voix Pour</p> <p>0 voix Contre</p> <p>6 Abstentions (FASTRÉ JF., FUHRER-MOGUEROU M., GENEIX M., MORIN L., NAUTH C., SENÉE G.)</p> <p>1 n'ont pas pris part au vote (NPPV) (SORNAY E.)</p>
<p>CC_16_09_29_04</p>	<p>Fixation des exonérations de cotisation foncière des entreprises (CFE)</p> <p><u>Rapporteur : Dominique Pierret - VP Finances et contrôle de gestion</u></p> <p>Le Conseil communautaire :</p> <p>EXONERE de cotisation foncière des entreprises (CFE), à compter du 1^{er} janvier 2017 l'ensemble des entreprises de spectacles cinématographiques relevant de l'article 1464 A 3°, modifié du CGI, à savoir les établissements (dont les cinémas « d'art et essai ») qui ont réalisé un nombre d'entrée inférieur à 450 000 au cours de l'année précédant celle de l'imposition, au taux de 100 %,</p> <p>EXONERE de cotisation foncière des entreprises (CFE), à compter du 1^{er} janvier 2017 l'ensemble des entreprises de spectacles vivants relevant de l'article 1464 A 1° modifié du CGI, à savoir :</p> <ol style="list-style-type: none"> Les théâtres nationaux, Les autres théâtres fixes, Les tournées théâtrales et les théâtres démontables exclusivement consacrés à des spectacles d'art dramatique, lyrique ou chorégraphique, Les concerts symphoniques et autres, les orchestres divers et les chorales, Les théâtres de marionnettes, les cabarets artistiques, les café-concerts, les music-halls et cirques à l'exclusion des établissements où il est d'usage de consommer pendant les séances, Les spectacles musicaux et de variétés. <p>EXONERE de cotisation foncière des entreprises (CFE), à compter du 1^{er} janvier 2017, l'ensemble des librairies labellisées « librairies indépendantes de référence » sur le territoire de la Communauté urbaine.</p>	<p>Adoptée à la majorité :</p> <p>118 voix Pour</p> <p>1 voix Contre (BOUDET M.)</p> <p>2 Abstentions (KAUFFMANN K., PRIMAS S.)</p> <p>4 n'ont pas pris part au vote (NPPV) (BERÇOT JF., FRANCOIS-DAINVILLE H., GAILLARD P., MULLER G.)</p>

<p>CC_16_09_29_05</p>	<p>Règlement d'attribution des fonds de concours aux communes de moins de 5000 habitants de 2017 à 2020</p> <p><u>Rapporteur : Dominique Pierret - VP Finances et contrôle de gestion</u></p> <p>Le Conseil communautaire :</p> <p>ABROGE les délibérations du Conseil communautaire de la CAMY n°2010/199 du 23 novembre 2010, 2013/283 du 17 décembre 2013, 2014/029 du 11 février 2014 et 2015/012 du 10 février 2015, APPROUVE le règlement d'attribution des fonds de concours aux communes de moins de 5 000 habitants de 2017 à 2020.</p>	<p>Adoptée à l'unanimité :</p> <p>108 voix Pour</p> <p>0 voix Contre</p> <p>17 Abstentions (BISCHEROUR A., BLONDEL M., BOURÉ D., BROCHOT M., COLLADO P., DANFAKHA P.W., DIOP D., GARAY F., HAMARD P., HATIK F., LEBOUC M., NEDJAR D., REINE J., ROULOT E., SALL R., SPANGENBERG F., VINAY A.M.)</p> <p>0 n'ont pas pris part au vote (NPPV)</p>
<p>CC_16_09_29_06</p>	<p>Attributions de compensation provisoires : modification des modalités de versement et d'appel de fonds</p> <p><u>Rapporteur : Dominique Pierret - VP Finances et contrôle de gestion</u></p> <p>Le Conseil communautaire :</p> <p>ABROGE, à compter du 1^{er} octobre 2016, les dispositions de l'article 2 de la délibération du Conseil communautaire n° CC2016_01_29_03 du 29 janvier 2016 fixant le versement ou l'appel de fonds relatifs aux attributions de compensation des communes par douzième.</p>	<p>Adoptée à l'unanimité :</p> <p>117 voix Pour</p> <p>0 voix Contre</p> <p>5 Abstentions (FUHRER-MOGUEROU M., GENEIX M., MERY P., MORIN L. NAUTH.C)</p> <p>3 n'ont pas pris part au vote (NPPV) (BELHOMME D., GAILLARD P, JAUNET S.)</p>
<p>CC_16_09_29_07</p>	<p>Convention de financement avec SNCF-RESEAU relative aux études et travaux ferroviaires connexes à la création du pont-route, ainsi qu'à la rénovation du Pont-Neuf et du Pont de la Harelle à Buchelay : avenant n°1</p> <p><u>Rapporteur : Philippe Tautou, Président</u></p> <p>Le Conseil communautaire :</p> <p>APPROUVE l'avenant n°1 à la convention de financement avec SNCF-RESEAU relative aux études et travaux ferroviaires connexes à la création du pont-route, ainsi qu'à la rénovation du Pont-Neuf et du Pont de la Harelle à Buchelay,</p> <p>AUTORISE le Président à signer ledit avenant et à prendre toutes mesures nécessaires à la mise en application de la présente délibération.</p>	<p>Adoptée à l'unanimité :</p> <p>116 voix Pour</p> <p>0 voix Contre</p> <p>3 Abstentions (COLLADO P., CRESPO J., SPANGENBERG F.)</p> <p>6 n'ont pas pris part au vote (NPPV) (GAILLARD P., GAMRAOUI-AMAR K., HAMARD P., HANON M., RIPART JM., VINAY AM.)</p>

<p>CC_16_09_29_08</p>	<p>Règlement d'attribution de garantie d'emprunt pour les opérations de requalification de Zones d'Activités Economiques (ZAE) privées</p> <p><u>Rapporteur : Pierre Bédier - VP Grands projets et attractivité économique</u></p> <p>Le Conseil communautaire :</p> <p>APPROUVE le règlement d'attribution de garantie d'emprunt pour les opérations de requalification de ZAE privées, AUTORISE le Président à prendre toutes mesures nécessaires à la mise en application de la présente délibération.</p>	<p>Adoptée à la majorité :</p> <p>95 voix Pour</p> <p>1 voix Contre (Patrick PERRAULT)</p> <p>29 Abstentions (BRUSSEUX P., COSTE N., CRESPO J., DI BERNARDO M., FAIST D., GESLAN P., HAZAN S., JOREL T., JOSSEAUME D., LAVIGOGNE J., LE BIHAN P., LEBRET D., LEMAIRE J., LEMARIÉ L., LEPINTE F., MARTINEZ P., MAUREY D., OUTREMAN A., PLACET E., POYER P., REYNAUD-LEGER J., SAINT-AMAUX S., SENÉE G., SPANGENBERG F., TAILLARD M., TASSET Y., TOURET A., VIGNIER M., VINAY AM.)</p> <p>0 n'ont pas pris part au vote (NPPV)</p>
<p>CC_16_09_29_09</p>	<p>Convention de participation pour la mise en œuvre des études et des procédures de création et de réalisation d'une Zone d'Aménagement Concerté dans le quartier du Mitan à Chapet : avenant n°1</p> <p><u>Rapporteur : Suzanne Jaunet - VP Urbanisme</u></p> <p>Le Conseil communautaire :</p> <p>APPROUVE l'avenant n°1 à la convention de participation pour la mise en œuvre des études et des procédures de création et de réalisation d'une Zone d'Aménagement Concerté ZAC du « quartier du Mitan » à Chapet, AUTORISE le Président à signer ledit avenant et à prendre toutes mesures nécessaires à la mise en application de la présente délibération.</p>	<p>Adoptée à l'unanimité :</p> <p>121 voix Pour</p> <p>0 voix Contre</p> <p>2 Abstentions (FOUQUES M.T., SENÉE G.)</p> <p>2 n'ont pas pris part au vote (NPPV) (GAILLARD P., SORNAY E.)</p>

<p>CC_16_09_29_10</p>	<p>Adhésion au Groupement d'Intérêt Public « Activity »</p> <p><u>Rapporteur : Catherine ARENOU – VP Politique de la Ville et Cohésion sociale</u></p> <p>Le Conseil communautaire :</p> <p>DÉCIDE l'adhésion de la Communauté Urbaine au Groupement d'Intérêt Public Activity ; APPROUVE le projet de convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public Activity ; DESIGNE le représentant de la Communauté urbaine au sein du GIP Activity' ; AUTORISE le Président à signer la convention constitutive de groupement et à prendre toutes mesures nécessaires à la mise en application de la présente délibération ; AUTORISE le Bureau communautaire à approuver les actions faisant l'objet d'un partenariat entre la Communauté urbaine et le GIP Activity et à fixer annuellement le montant de la contribution correspondante de la Communauté urbaine au GIP Activity.</p>	<p>Adoptée à l'unanimité :</p> <p>117 voix Pour</p> <p>0 voix Contre</p> <p>7 Abstentions (FUHRER-MOGUEROU M., GENEIX M., HAZAN S., MORIN L., NAUTH C., PASCAL P., TAILLARD M.)</p> <p>1 n'ont pas pris part au vote (NPPV) (DEVÈZE F.)</p>
<p>CC_16_09_29_11</p>	<p>Protocole de préfiguration relatif au projet de renouvellement urbain du Mantois</p> <p><u>Rapporteur : Catherine ARENOU – VP Politique de la Ville et Cohésion sociale</u></p> <p>Le Conseil communautaire :</p> <p>APPROUVE le protocole de préfiguration du projet de renouvellement urbain du Mantois, AUTORISE le Président à signer ledit protocole ainsi que tous documents nécessaires à sa mise en œuvre.</p>	<p>Adoptée à l'unanimité :</p> <p>121 voix Pour</p> <p>0 voix Contre</p> <p>2 Abstentions (LEMARIÉ L., TAILLARD M.)</p> <p>2 n'ont pas pris part au vote (NPPV) (FERRAND P., MULLER G.)</p>
<p>CC_16_09_29_12</p>	<p>Protocole de préfiguration relatif au projet de renouvellement urbain des Mureaux</p> <p><u>Rapporteur : Catherine Arenou – VP Politique de la Ville et Cohésion sociale</u></p> <p>Le Conseil communautaire :</p> <p>APPROUVE le protocole de préfiguration du projet de renouvellement urbain des Mureaux, AUTORISE le Président à signer ledit protocole.</p>	<p>Adoptée à l'unanimité :</p> <p>121 voix Pour</p> <p>0 voix Contre</p> <p>2 Abstentions (PONS M., TAILLARD M.)</p> <p>2 n'ont pas pris part au vote (NPPV) (GAMRAOUI-AMAR K., LEMARIÉ L.)</p>

<p>CC_16_09_29_13</p>	<p>Octroi d'une indemnité de conseil au receveur de la Communauté urbaine <u>Rapporteur : Dominique Pierret - VP Finances et contrôle de gestion</u></p> <p>Le Conseil communautaire :</p> <p>ACCORDE une indemnité de conseil à Monsieur Alain SCHAEFFER, receveur de la Communauté urbaine, au taux de 100 % pour la prestation d'assistance et de conseil en matière budgétaire, financière et comptable, PRECISE que l'indemnité annuelle allouée est plafonnée à une fois le traitement brut annuel correspondant à l'indice majoré 150 (soit 8 384,35 € bruts annuels depuis le 1^{er} juillet 2016) et que les crédits sont inscrits au budget primitif, article 6225 fonction 020.</p>	<p>Adoptée à la majorité :</p> <p>113 voix Pour</p> <p>3 voix Contre (COLLADO P., de PORTES S., PONS M.)</p> <p>6 Abstentions (FASTRE J.F. FRANÇOIS-DAINVILLE H. SALL R. SORNAY E. SPANGENBERG F. TASSET Y.)</p> <p>3 n'ont pas pris part au vote (NPPV) (LEMARIÉ L. LEPINTE F. TAILLARD M.)</p>
<p>CC_16_09_29_14</p>	<p>Composition du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) de la Communauté urbaine <u>Rapporteur : Philippe Tautou - Président</u></p> <p>Le Conseil communautaire :</p> <p>FIXE le nombre de représentants du personnel titulaires au sein du Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) à 6 et en nombre égal le nombre de représentants suppléants, FIXE le nombre de représentants titulaires de l'établissement au sein du Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) à 3 et en nombre égal le nombre de représentants suppléants, DECIDE que le CHSCT recueillera les avis des représentants de l'établissement,</p> <p>PRECISE que la composition complète du CT et du CHSCT sera ensuite entérinée par des arrêtés du Président.</p>	<p>Adoptée à l'unanimité :</p> <p>122 voix Pour</p> <p>0 voix contre</p> <p>0 Abstentions</p> <p>3 n'ont pas pris part au vote (NPPV) (COGNET R. MARTINEZ P. MAUREY D.)</p>
<p>CC_16_09_29_15</p>	<p>Rapport sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets pour l'année 2015 <u>Rapporteur : Jean-Luc Gris - VP Gestion et valorisation des déchets</u></p> <p>Le Conseil communautaire :</p> <p>PREND ACTE des rapports pour l'année 2015 sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets sur le périmètre de la Communauté urbaine, comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rapport de la CAMY - Rapport du SIDOMPE - Rapport du SIDRU - Rapport de la CCCV - Rapport de la CCSM - Rapport du SIEED OY - Rapport du SIVATRU - Rapport du SVCA - Rapport de la CA2RS - Rapport de la CAPAC 	<p>Le Conseil communautaire prend acte</p>

<p>CC_16_09_29_16</p>	<p>Rapport sur le prix et la qualité du service d'eau potable pour l'année 2015</p> <p><u>Rapporteur : Jean-Luc Santini - VP Politique de l'eau et assainissement</u> Le Conseil communautaire : PREND ACTE des rapports (pour l'année 2015 sur le prix et la qualité du service de l'eau potable sur le périmètre de la communauté urbaine, comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rapport de l'ex-CAMY - Rapport de l'ex-CCCV 	<p>Le Conseil communautaire prend acte</p>
<p>CC_16_09_29_17</p>	<p>Rapport sur le prix et la qualité du service de l'assainissement pour l'année 2015</p> <p><u>Rapporteur : Jean-Luc Santini - VP Politique de l'eau et assainissement</u> Le Conseil communautaire : PREND ACTE des rapports pour l'année 2015 sur le prix et la qualité du service de l'assainissement sur le périmètre de la communauté urbaine, comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rapport de l'ex-CAMY - Rapport de l'ex-CCCV 	<p>Le Conseil communautaire prend acte</p>
<p>CC_16_09_29_18</p>	<p>Convention relative à la gestion des déchets diffus spécifiques ménagers : avenant n°1</p> <p><u>Rapporteur : Jean-Luc Gris - VP Gestion et valorisation des déchets</u> Le Conseil communautaire : APPROUVE l'avenant n°1 à la convention relative à la gestion des déchets diffus spécifiques ménagers avec l'éco-organisme ECO-DDS, AUTORISE le Président à signer ledit avenant et à prendre toutes mesures nécessaires à la mise en application de la présente délibération.</p>	<p>Adoptée à l'unanimité :</p> <p>121 voix Pour</p> <p>0 voix Contre</p> <p>0 Abstentions</p> <p>4 n'ont pas pris part au vote (NPPV) (CRESPO J. FOUQUES M.T. FRANÇOIS-DAINVILLE H. JAUNET S.)</p>
<p>CC_16_09_29_19</p>	<p>Conventions relatives à la collecte des lampes usagées</p> <p><u>Rapporteur : Jean-Luc Gris - VP Gestion et valorisation des déchets</u> Le Conseil communautaire : ABROGE la délibération du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Seine et Vexin n° 205-13 du 16 avril 2013 et la délibération du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Mantes en Yvelines n° 2015-030 du 19 mars 2015, APPROUVE la convention avec l'organisme coordonnateur OCAD3E, APPROUVE la convention avec l'éco-organisme RECYLUM, AUTORISE le Président à signer lesdites conventions et à prendre toutes mesures nécessaires à la mise en application de la présente délibération.</p>	<p>Adoptée à l'unanimité :</p> <p>122 voix Pour</p> <p>0 voix Contre</p> <p>0 Abstentions</p> <p>3 n'ont pas pris part au vote (NPPV) (FOUQUES M.T. FRANÇOIS-DAINVILLE H. PONS M.)</p>

<p>CC_16_09_29_20</p>	<p>Adoption de la charte de qualité des réseaux d'eau potable et de la charte de qualité des réseaux d'assainissement de l'Association Scientifique et Technique pour l'Eau et l'Environnement (ASTEE)</p> <p><u>Rapporteur : Jean-Luc Santini - VP Politique de l'eau et assainissement</u></p> <p>Le Conseil communautaire :</p> <p>APPROUVE la charte de qualité des réseaux d'eau potable de l'Association Scientifique et Technique pour l'Eau et l'Environnement (ASTEE), APPROUVE la charte de qualité des réseaux d'assainissement de l'Association Scientifique et Technique pour l'Eau et l'Environnement (ASTEE), AUTORISE le Président à prendre toutes mesures nécessaires à la mise en application de la présente délibération.</p>	<p>Adoptée à l'unanimité :</p> <p>121 voix Pour</p> <p>0 voix Contre</p> <p>0 Abstentions</p> <p>4 n'ont pas pris part au vote (NPPV) (BERÇOT J.F. DEVÈZE F. FOUQUES M.T. PONS M.)</p>
<p>CC_16_09_29_21</p>	<p>Convention d'approvisionnement en eau avec La Lyonnaise des Eaux</p> <p><u>Rapporteur : Jean-Luc Santini - VP Politique de l'eau et assainissement</u></p> <p>Le Conseil communautaire :</p> <p>APPROUVE la convention d'approvisionnement en eau avec La Lyonnaise des Eaux, AUTORISE le Président à signer ladite convention et à prendre toutes mesures nécessaires à la mise en application de la présente délibération.</p>	<p>Adoptée à la majorité :</p> <p>80 voix Pour</p> <p>20 voix Contre (BRUSSEAUX P. COSTE N. CRESPO J. DI BERNARDO M. FAIST D. GESLAN P. HAZAN S. JOREL T. LE BIHAN P. LEBRET D. LEMAIRE J. LEPINTE F. MARTINEZ P. MAUREY D. OUTREMAN A. PERRAULT P. REYNAUD-LEGER J. SAINT-AMAUX S. SENEE G. VIGNIER M.)</p> <p>22 Abstentions (BISCHEROUR A. BLONDEL M. BOURE D. BROCHOT M. DIOP D. FASTRE J.F. FUHRER-MOQUEROU M. GAMRAOUI-AMAR K. GENEIX M. HAMARD P. JOSSEAUME D. LAVIGOGNE J. LEBOUC M. MORIN L. NAUTH C. PLACET E. POYER P. REINE J. ROULOT E. SALL R. SPANGENBERG F. VINAY A.M.)</p> <p>3 n'ont pas pris part au vote (NPPV) (BEGUIN G. DAUGE P. FOUQUES M.T.)</p>

<p>CC_16_09_29_22</p>	<p>Convention de fourniture d'eau en gros avec le Syndicat Intercommunal de la Région d'Yvelines pour l'Adduction de l'Eau : avenant n°2</p> <p><u>Rapporteur : Jean-Luc Santini - VP Politique de l'eau et assainissement</u></p> <p>Le Conseil communautaire :</p> <p>APPROUVE l'avenant n°2 à la convention de fourniture d'eau en gros avec le SIRYAE,</p> <p>AUTORISE le Président à signer ledit avenant et à prendre toutes mesures nécessaires à la mise en application de la présente délibération.</p>	<p>Adoptée à l'unanimité :</p> <p>117 voix Pour</p> <p>0 voix Contre</p> <p>1 Abstentions (MONTENOT L.)</p> <p>7 n'ont pas pris part au vote (NPPV) (DAUGE P. FERNANDES A. FOUQUES M.T. JOREL T. PLACET E. PONS M. SIMON P.)</p>
<p>CC_16_09_29_23</p>	<p>Convention de communication de données de réseaux avec ENEDIS (ERDF)</p> <p><u>Rapporteur : Christophe Delrieu – VP Voirie, espace public et propreté</u></p> <p>Le Conseil communautaire :</p> <p>APPROUVE la convention triennale de communication de données de réseaux avec ENEDIS (ERDF),</p> <p>AUTORISE le Président à signer ladite convention et à prendre toutes mesures nécessaires à la mise en application de la présente délibération.</p>	<p>Adoptée à l'unanimité :</p> <p>117 voix Pour</p> <p>0 voix Contre</p> <p>3 Abstentions (DEVÈZE F. JOSSEAUME D. LEMARIÉ L.)</p> <p>5 n'ont pas pris part au vote (NPPV) (BRUSSEAUX P. DAUGE P. FOUQUES M.T. MULLER G. PONS M.)</p>
<p>CC_16_09_29_24</p>	<p>Dépôt de candidature auprès de la Région Île de France au titre du dispositif « Région Ile-de-France propre »</p> <p><u>Rapporteur : Jean-Luc Gris - VP Gestion et valorisation des déchets</u></p> <p>Le Conseil communautaire :</p> <p>APPROUVE la candidature de la Communauté urbaine au dispositif de fonds de soutien « Région Ile-de-France propre ».</p>	<p>Adoptée à l'unanimité :</p> <p>120 voix Pour</p> <p>0 voix Contre</p> <p>0 Abstentions</p> <p>5 n'ont pas pris part au vote (NPPV) (DAUGE P. FOUQUES M.T. FRANÇOIS-DAINVILLE H. SENEÉ G. VINAY A.M.)</p>

<p>CC_16_09_29_25</p>	<p>Convention avec l'association « Initiative Seine Yvelines » au titre de 2016</p> <p>Rapporteur : Pierre Bédier - VP Grands projets et attractivité économique</p> <p>Le Conseil communautaire :</p> <p>APPROUVE la convention au titre de 2016 avec l'association « Initiative Seine Yvelines »</p> <p>PRECISE que le montant de la subvention octroyée est de 50 000 €,</p> <p>AUTORISE le Président à signer ladite convention et à prendre toutes mesures nécessaires à la mise en application de la présente délibération.</p>	<p>Adoptée à l'unanimité :</p> <p>117 voix Pour</p> <p>0 voix Contre</p> <p>0 Abstentions</p> <p>8 n'ont pas pris part au vote (NPPV) (BOUREILLE S. COSTE N. CRESPO J. DAUGE P. FOUQUES M.T. GAMRAOUI-AMAR K. REBREYEND M.C. SIMON J.)</p>
<p>CC_16_09_29_26</p>	<p>Remise de trois prix pour le Concours des Lauréats organisé dans le cadre du Salon de l'orientation 2016</p> <p>Rapporteur : Dominique BOURÉ – CD Relations avec les collectivités, mutualisation des politiques publiques et qualité du service public</p> <p>Le Conseil communautaire :</p> <p>APPROUVE la remise de trois prix de 750 euros aux trois primés du Concours des lauréats comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - GOUVEIA CRO Beto Wilson, Lycée Jean-Rostand de Mantes-la-Jolie, - GIL Victoria, AFIPE CFA vente et commerce de Poissy, - GUILLON Clémence, Lycée Saint-Exupéry de Mantes-la-Jolie. <p>AUTORISE le Président à prendre toutes mesures nécessaires à la mise en application de la présente délibération.</p>	<p>Adoptée à l'unanimité :</p> <p>118 voix Pour</p> <p>0 voix Contre</p> <p>0 Abstentions</p> <p>7 n'ont pas pris part au vote (NPPV) (BELHOMME D. DAUGE P. DEVÈZE F. FOUQUES M.T. GAMRAOUI-AMAR K. PIERRET D. TAILLARD M.)</p>
<p>CC_16_09_29_27</p>	<p>Approbation de la modification des statuts du syndicat intercommunal d'électricité de la région d'Orgerus (SIERO)</p> <p>Rapporteur : Philippe Tautou – Président</p> <p>Le Conseil communautaire :</p> <p>APPROUVE les statuts du SIERO adoptés par délibération du Conseil syndical du 21 avril 2016.</p>	<p>Adoptée à l'unanimité :</p> <p>118 voix Pour</p> <p>0 voix Contre</p> <p>0 Abstentions</p> <p>7 n'ont pas pris part au vote (NPPV) (DAUGE P. FOUQUES M.T. HANON M. PIERRET D. POURCHÉ F. RIPART J.M. ZAMMIT-POPESCU C.)</p>

<p>CC_16_09_29_28</p>	<p>Adoption du compte de gestion 2015 du Syndicat mixte du Mantois</p> <p><u>Rapporteur : Dominique Pierret - VP Finances et contrôle de gestion</u></p> <p>Le Conseil communautaire :</p> <p>ARRETE le total des masses et le total des soldes figurant au compte de gestion 2015 du Syndicat Mixte du Mantois conformément au tableau I annexé.</p> <p>ARRETE le résultat total de la section de fonctionnement du compte de gestion 2015 du Syndicat Mixte du Mantois conformément au tableau II annexé,</p> <p>DECLARE que le compte de gestion du Syndicat Mixte du Mantois dressé pour 2015 par le receveur de la Communauté Urbaine n'appelle ni observation ni réserve.</p>	<p>Adoptée à l'unanimité :</p> <p>121 voix Pour</p> <p>0 voix Contre</p> <p>0 Abstentions</p> <p>4 n'ont pas pris part au vote (NPPV) (DAUGE P. FOUQUES M.T. PONS M. SPANGENBERG F.)</p>
<p>CC_16_09_29_29</p>	<p>Adoption du compte administratif 2015 du Syndicat mixte du Mantois</p> <p><u>Rapporteur : Dominique Pierret - VP Finances et contrôle de gestion</u></p> <p>Le Conseil communautaire :</p> <p>ADOPTÉ le compte administratif 2015 du budget principal du Syndicat Mixte du Mantois conformément aux balances générales annexées.</p> <p>ARRETE pour le budget principal du Syndicat Mixte du Mantois les résultats 2015 suivants.</p>	<p>Adoptée à l'unanimité :</p> <p>118 voix Pour</p> <p>0 voix Contre</p> <p>0 Abstentions</p> <p>6 n'ont pas pris part au vote (NPPV) (DAUGE P. EL MASAOUDI F. FOUQUES M.T. HAMARD P. PASCAL P. TAILLARD M.)</p> <p>Le Président du Syndicat Mixte du Mantois pour l'exercice budgétaire faisant l'objet de la délibération, s'est retiré au moment du vote.</p>

<p>CC_16_09_29_30</p>	<p>Désignation des représentants de la Communauté urbaine au sein de la commission de suivi de site pour la station d'épuration « Seine Aval »</p> <p><u>Rapporteur : Philippe Tautou, Président</u></p> <p>Le Conseil communautaire :</p> <p>DESIGNE le représentant titulaire et le représentant suppléant de la Communauté urbaine au sein de la Commission de suivi de site pour la station d'épuration « Seine Aval » :</p> <p>Titulaire : Jean-Luc SANTINI Suppléant : Lucas CHARMELE</p>	<p>Adoptée à l'unanimité :</p> <p>97 voix Pour</p> <p>0 voix Contre</p> <p>19 Abstentions (BERTRAND A. BRUSSEAU P. CRESPO J. FUHRER-MOGUEROU M. GENEIX M. JOREL T. LAVIGOGNE J. LEBRET D. LEPINTE F. MARTINEZ P. MAUREY D. MORIN L. NAUTH C. PERRAULT P. PLACET E. POYER P. REYNAUD-LEGER J. VIGNIER M. VINAY A.M.)</p> <p>9 n'ont pas pris part au vote (NPPV) (BÉDIER P. BERÇOT J.F. BROSSE L. DAUGE P. FOUQUES M.T. GAILLARD P. MONTENOT L. PONS M. PRÉLOT C.)</p>
<p>CC_16_09_29_31</p>	<p>Elaboration du plan local d'urbanisme de Guernes : débat sur les orientations du projet d'aménagement et de développement durables</p> <p><u>Rapporteur : Suzanne Jaunet - VP Urbanisme</u></p> <p>Le Conseil communautaire :</p> <p>PREND ACTE des échanges lors du débat sans vote sur les orientations générales du PADD du PLU de la commune de GUERNES, DIT que la tenue de ce débat est formalisée par la présente délibération qui sera transmise au Préfet.</p>	<p>Le Conseil communautaire prend acte</p>
<p>CC_16_09_29_32</p>	<p>Elaboration du plan local d'urbanisme d'Hardricourt : débat sur les orientations du projet d'aménagement et de développement durables</p> <p><u>Rapporteur : Suzanne Jaunet - VP Urbanisme</u></p> <p>Le Conseil communautaire :</p> <p>PREND ACTE des échanges lors du débat sans vote sur les orientations générales du PADD du PLU de la commune d'HARDRICOURT, DIT que la tenue de ce débat est formalisée par la présente délibération qui sera transmise au Préfet.</p>	<p>Le Conseil communautaire prend acte</p>

<p>CC_16_09_29_33</p>	<p>Elaboration du plan local d'urbanisme de Lainville-en-Vexin : débat sur les orientations du projet d'aménagement et de développement durables</p> <p><u>Rapporteur : Suzanne Jaunet - VP Urbanisme</u></p> <p>Le Conseil communautaire :</p> <p>PREND ACTE des échanges lors du débat sans vote sur les orientations générales du PADD du PLU de la commune de LAINVILLE EN VEXIN, DIT que la tenue de ce débat est formalisée par la présente délibération qui sera transmise au Préfet.</p>	<p>Le Conseil communautaire prend acte</p>
<p>CC_16_09_29_34</p>	<p>Elaboration du plan local d'urbanisme d'Evécquemont : débat sur les orientations du projet d'aménagement et de développement durables</p> <p><u>Rapporteur : Suzanne Jaunet - VP Urbanisme</u></p> <p>Le Conseil communautaire :</p> <p>PREND ACTE des échanges lors du débat sans vote sur les orientations générales du PADD du PLU de la commune d'EVECQUEMONT, DIT que la tenue de ce débat est formalisée par la présente délibération qui sera transmise au Préfet.</p>	<p>Le Conseil communautaire prend acte</p>
<p>CC_16_09_29_35</p>	<p>Elaboration du plan local d'urbanisme de Jambville : débat sur les orientations du projet d'aménagement et de développement durables</p> <p><u>Rapporteur : Suzanne Jaunet - VP Urbanisme</u></p> <p>Le Conseil communautaire :</p> <p>PREND ACTE des échanges lors du débat sans vote sur les orientations générales du PADD du PLU de la commune de JAMBVILLE, DIT que la tenue de ce débat est formalisée par la présente délibération qui sera transmise au préfet.</p>	<p>Le Conseil communautaire prend acte</p>
<p>CC_16_09_29_36</p>	<p>Elaboration du plan local d'urbanisme de La Falaise : débat sur les orientations du projet d'aménagement et de développement durables</p> <p><u>Rapporteur : Suzanne Jaunet - VP Urbanisme</u></p> <p>Le Conseil communautaire :</p> <p>PREND ACTE des échanges lors du débat sans vote sur les orientations générales du PADD du PLU de La Falaise, DIT que la tenue de ce débat est formalisée par la présente délibération qui sera transmise au préfet.</p>	<p>Le Conseil communautaire prend acte</p>
<p>CC_16_09_29_37</p>	<p>Elaboration du plan local d'urbanisme de Chapet : débat sur les orientations du projet d'aménagement et de développement durables</p> <p><u>Rapporteur : Suzanne Jaunet - VP Urbanisme</u></p> <p>Le Conseil communautaire :</p> <p>PREND ACTE des échanges lors du débat sans vote sur les orientations générales du PADD du PLU de la commune de CHAPET, DIT que la tenue de ce débat est formalisée par la présente délibération qui sera transmise au Préfet</p>	<p>Le Conseil communautaire prend acte</p>

<p>CC_16_09_29_38</p>	<p>Révision du plan local d'urbanisme de Buchelay : débat sur les orientations du projet d'aménagement et de développement durables</p> <p><u>Rapporteur : Suzanne Jaunet - VP Urbanisme</u></p> <p>Le Conseil communautaire :</p> <p>PREND ACTE des échanges lors du débat sans vote sur les orientations générales du PADD du PLU de Buchelay, DIT que la tenue de ce débat est formalisée par la présente délibération qui sera transmise au Préfet.</p>	<p>Le Conseil communautaire prend acte</p>
<p>CC_16_09_29_39</p>	<p>Elaboration du plan local d'urbanisme de Fontenay-Mauvoisin : débat sur les orientations du projet d'aménagement et de développement durables</p> <p><u>Rapporteur : Suzanne Jaunet - VP Urbanisme</u></p> <p>Le Conseil communautaire :</p> <p>PREND ACTE des échanges lors du débat sans vote sur les orientations générales du PADD du PLU de Fontenay-Mauvoisin, DIT que la tenue de ce débat est formalisée par la présente délibération qui sera transmise au Préfet.</p>	<p>Le Conseil communautaire prend acte</p>
<p>CC_16_09_29_40</p>	<p>Elaboration du plan local d'urbanisme du Tertre-Saint-Denis : débat sur les orientations du projet d'aménagement et de développement durables</p> <p><u>Rapporteur : Suzanne Jaunet - VP Urbanisme</u></p> <p>Le Conseil communautaire :</p> <p>PREND ACTE des échanges lors du débat sans vote sur les orientations générales du PADD du PLU du Tertre Saint Denis, DIT que la tenue de ce débat est formalisée par la présente délibération qui sera transmise au Préfet.</p>	<p>Le Conseil communautaire prend acte</p>
<p>CC_16_09_29_41</p>	<p>Révision du plan local d'urbanisme de Rosny-sur-Seine : débat sur les orientations du projet d'aménagement et de développement durables</p> <p><u>Rapporteur : Suzanne Jaunet - VP Urbanisme</u></p> <p>Le Conseil communautaire :</p> <p>PREND ACTE des échanges lors du débat sans vote sur les orientations générales du PADD du PLU de Rosny-sur-Seine, DIT que la tenue de ce débat est formalisée par la présente délibération qui sera transmise au préfet.</p>	<p>Le Conseil communautaire prend acte</p>
<p>CC_16_09_29_42</p>	<p>Elaboration du plan local d'urbanisme de Sailly : débat sur les orientations du projet d'aménagement et de développement durables</p> <p><u>Rapporteur : Suzanne Jaunet - VP Urbanisme</u></p> <p>Le Conseil communautaire :</p> <p>PREND ACTE des échanges lors du débat sans vote sur les orientations générales du PADD du PLU de Sailly, DIT que la tenue de ce débat est formalisée par la présente délibération qui sera transmise au préfet.</p>	<p>Le Conseil communautaire prend acte</p>

<p>CC_16_09_29_43</p>	<p>Arrêt du plan local d'urbanisme de Montalet-le-Bois – Bilan de la concertation</p> <p><u>Rapporteur : Suzanne Jaunet - VP Urbanisme</u></p> <p>Le Conseil communautaire :</p> <p>PREND ACTE du bilan de concertation du PLU de MONTALET LE BOIS tel qu'il a été exposé, DIT que la présente délibération fera l'objet d'un affichage réglementaire en application des dispositions de l'article R. 153-3 du Code de l'Urbanisme : affichage pendant un mois au siège de la Communauté Urbaine et en Mairie de MONTALET LE BOIS, PRECISE que le bilan de la concertation sera joint au dossier de l'enquête publique.</p>	<p>Le Conseil communautaire prend acte</p>
<p>CC_16_09_29_44</p>	<p>Arrêt du plan local d'urbanisme de Montalet le Bois</p> <p><u>Rapporteur : Suzanne Jaunet - VP Urbanisme</u></p> <p>Le Conseil communautaire :</p> <p>DECIDE d'arrêter le projet n°2 d'élaboration de PLU de la commune de MONTALET LE BOIS tel qu'il est annexé à la présente délibération, DIT que la présente délibération fera l'objet d'un affichage réglementaire en application des dispositions de l'article R. 153-3 du Code de l'Urbanisme : affichage pendant un mois au siège de la Communauté urbaine et en mairie de MONTALET LE BOIS, PRECISE que le dossier d'arrêt de projet de PLU de la commune de MONTALET LE BOIS sera communiqué pour avis :</p> <ul style="list-style-type: none"> - à l'ensemble des personnes publiques associées et consultées à la procédure du PLU, - aux communes limitrophes qui en ont fait la demande. 	<p>Adoptée à l'unanimité :</p> <p>112 voix Pour</p> <p>0 voix Contre</p> <p>6 Abstentions (COSTE N. FUHRER-MOGUEROU M. GENEIX M. MORIN L. NAUTH C. SENEE G.)</p> <p>7 n'ont pas pris part au vote (NPPV) (BEGUIN G. BERÇOT J.F. DAUGE P. DUMOULIN C. FOUQUES M.T. JOSSEAUME D. MULLER G.)</p>
<p>CC_16_09_29_45</p>	<p>Arrêt du plan local d'urbanisme de Drocourt – Bilan de la concertation</p> <p><u>Rapporteur : Suzanne Jaunet - VP Urbanisme</u></p> <p>Le Conseil communautaire :</p> <p>PREND ACTE du bilan de concertation du PLU de Drocourt tel qu'il a été exposé, DIT que la présente délibération fera l'objet d'un affichage réglementaire en application des dispositions de l'article R. 153-3 du Code de l'Urbanisme : affichage pendant un mois au siège de la Communauté urbaine et en mairie de Drocourt, PRECISE que le bilan de la concertation sera joint au dossier de l'enquête publique.</p>	<p>Le Conseil communautaire prend acte</p>

<p>CC_16_09_29_46</p>	<p>Arrêt du plan local d'urbanisme de Drocourt Rapporteur : Suzanne Jaunet - VP Urbanisme</p> <p>Le Conseil communautaire :</p> <p>DECIDE d'arrêter le projet d'élaboration de PLU de la commune de Drocourt tel qu'il est annexé à la présente délibération, DIT que la présente délibération fera l'objet d'un affichage réglementaire en application des dispositions de l'article R. 153-3 du Code de l'Urbanisme : affichage pendant un mois au siège de la Communauté Urbaine et en mairie de Drocourt, PRECISE que le dossier d'arrêt de projet de PLU de la commune de Drocourt sera communiqué pour avis :</p> <ul style="list-style-type: none"> - à l'ensemble des personnes publiques associées et consultées pour la procédure du PLU, - aux communes limitrophes qui en ont fait la demande. 	<p>Adoptée à l'unanimité :</p> <p>110 voix Pour</p> <p>0 voix Contre</p> <p>6 Abstentions (COSTE N. FUHRER-MOQUEROU M. GENEIX M. MORIN L. NAUTH C. SENEE G.)</p> <p>9 n'ont pas pris part au vote (NPPV) (COGNET R. DAUGE P. FOUQUES M.T. GAMRAOUI-AMAR K. KAUFFMANN K. MORILLON A. TURPIN D. VAUCOULEURS M. VOYER J.M.)</p>
<p>CC_16_09_29_47</p>	<p>Arrêt du plan local d'urbanisme d'Issou – Bilan de la concertation Rapporteur : Suzanne Jaunet - VP Urbanisme</p> <p>Le Conseil communautaire :</p> <p>PREND ACTE du bilan de concertation du PLU d'Issou tel qu'il a été exposé, DIT que la présente délibération fera l'objet d'un affichage réglementaire en application des dispositions de l'article R. 153-3 du Code de l'Urbanisme : affichage pendant un mois au siège de la Communauté urbaine et en mairie d'Issou, PRECISE que le bilan de la concertation sera joint au dossier de l'enquête publique.</p>	<p>Le Conseil communautaire prend acte</p>

<p>CC_16_09_29_48</p>	<p>Arrêt du plan local d'urbanisme d'Issou</p> <p>Rapporteur : Suzanne Jaunet - VP Urbanisme</p> <p>Le Conseil communautaire :</p> <p>DECIDE d'arrêter le projet d'élaboration de PLU de la commune d'Issou tel qu'il est annexé à la présente délibération,</p> <p>DIT que la présente délibération fera l'objet d'un affichage réglementaire en application des dispositions de l'article R. 153-3 du Code de l'Urbanisme : affichage pendant un mois au siège de la Communauté urbaine et en mairie d'Issou,</p> <p>PRECISE que le dossier d'arrêt de projet de PLU de la commune d'Issou sera communiqué pour avis :</p> <ul style="list-style-type: none"> - à l'ensemble des personnes publiques associées et consultées à la procédure du PLU, - aux communes limitrophes qui en ont fait la demande. 	<p>Adoptée à l'unanimité :</p> <p>110 voix Pour</p> <p>0 voix Contre</p> <p>8 Abstentions (ANCELOT S. COSTE N. DUMOULIN P.Y. GENEIX M. MORIN L. NAUTH C. SANTINI J.L. SENEE G.)</p> <p>7 n'ont pas pris part au vote (NPPV) (BEGUIN G. DAUGE P. DUMOULIN C. FOUQUES M.T. FUHRER-MOGUEROU M. GAMRAOUI-AMAR K. KAUFFMANN K.)</p>
<p>CC_16_09_29_49</p>	<p>Arrêt du plan local d'urbanisme de Flacourt – Bilan de la concertation</p> <p>Rapporteur : Suzanne Jaunet - VP Urbanisme</p> <p>Le Conseil communautaire :</p> <p>PREND ACTE du bilan de concertation du PLU de FLACOURT tel qu'il a été exposé,</p> <p>DIT que la présente délibération fera l'objet d'un affichage réglementaire en application des dispositions de l'article R. 153-3 du Code de l'Urbanisme : affichage pendant un mois au siège de la Communauté Urbaine et en mairie de FLACOURT,</p> <p>PRECISE que le bilan de la concertation sera joint au dossier de l'enquête publique.</p>	<p>Le Conseil communautaire prend acte</p>

<p>CC_16_09_29_50</p>	<p>Arrêt du plan local d'urbanisme de Flacourt Rapporteur : Suzanne Jaunet - VP Urbanisme</p> <p>Le Conseil communautaire :</p> <p>DECIDE d'arrêter le projet d'élaboration de PLU de la commune de FLACOURT tel qu'il est annexé à la présente délibération, DIT que la présente délibération fera l'objet d'un affichage réglementaire en application des dispositions de l'article R. 153-3 du Code de l'Urbanisme : affichage pendant un mois au siège de la Communauté Urbaine et en mairie de FLACOURT, PRECISE que le dossier d'arrêt de projet de PLU de la commune de FLACOURT sera communiqué pour avis :</p> <ul style="list-style-type: none"> - à l'ensemble des personnes publiques associées et consultées à la procédure du PLU, - aux communes limitrophes qui en ont fait la demande. 	<p>Adoptée à l'unanimité :</p> <p>114 voix Pour</p> <p>0 voix Contre</p> <p>6 Abstentions (COSTE N. FUHRER-MOGUEROU M. GENEIX M. MORIN L. NAUTH C. SENEE G.)</p> <p>5 n'ont pas pris part au vote (NPPV) (DAUGE P. FOUQUES M.T. GAMRAOUI-AMAR K. LEMARIÉ L. PONS M.)</p>
<p>CC_16_09_29_51</p>	<p>Modification simplifiée du Plan local d'urbanisme de Mantes-la-Jolie : modalités de la mise à disposition du dossier</p> <p>Rapporteur : Suzanne Jaunet - VP Urbanisme</p> <p>Le Conseil communautaire :</p> <p>FIXE, conformément à l'article L. 153-47 du Code de l'Urbanisme, les modalités de mise à disposition du dossier de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Mantes-la-Jolie, à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise à disposition du public du dossier et d'un registre, pendant un mois, du 17 octobre au 18 novembre 2016 afin de recueillir les avis écrits, en mairie de Mantes-la-Jolie aux heures et jours habituels d'ouverture, - La présente délibération fera l'objet d'un avis précisant l'objet de la modification simplifiée, les dates, le lieu et les heures auxquels le public pourra consulter le dossier et formuler des observations ; cet avis sera publié dans un journal du département, et ce, huit jours au moins avant le début de la mise à disposition du public. Cet avis sera affiché en mairie et sur le site internet de la commune dans le même délai et pendant toute la durée de la mise à disposition, - Affichage de l'avis susvisé sur le panneau officiel de la mairie et au siège de la Communauté urbaine. <p>PRECISE que la présente délibération sera transmise au représentant de l'Etat.</p>	<p>Adoptée à l'unanimité :</p> <p>111 voix Pour</p> <p>0 voix Contre</p> <p>6 Abstentions (COSTE N. FUHRER-MOGUEROU M. GENEIX M. MORIN L. NAUTH C. SENEE G.)</p> <p>8 n'ont pas pris part au vote (NPPV) (BERÇOT J.F. DAUGE P. De PORTES S. FAVROU P. FOUQUES M.T. MARTINEZ P. MAUREY D. SPANGENBERG F.)</p>

<p>CC_16_09_29_52</p>	<p>Approbation de la modification simplifiée n°1 du plan d'occupation des sols de Guerville</p> <p><u>Rapporteur : Suzanne Jaunet - VP Urbanisme</u></p> <p>Le Conseil communautaire :</p> <p>CONSTATE que la mise à disposition du projet de modification simplifiée n°1 du Plan d'Occupation des Sols de Guerville s'est déroulée dans les conditions prévues,</p> <p>APPROUVE le projet de modification simplifiée n°1 du Plan d'Occupation des Sols de Guerville visant à augmenter le coefficient d'occupation des sols pour les logements locatifs sociaux dans les secteurs UA et UG,</p> <p>INFORME que, conformément aux dispositions des articles R. 153-20 et R.153-21 du Code de l'Urbanisme :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La présente délibération sera affichée pendant un mois en Mairie de Guerville et au siège de la Communauté urbaine, - Mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département - La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs de la Communauté urbaine. 	<p>Adoptée à l'unanimité :</p> <p>114 voix Pour</p> <p>0 voix Contre</p> <p>8 Abstentions (COSTE N. DUMOULIN P.Y. FUHRER-MOGUEROU M. GENEIX M. MORIN L. NAUTH C. SANTINI J.L. SENEE G.)</p> <p>3 n'ont pas pris part au vote (NPPV) (BEGUIN G. DAUGE P. FOUQUES M.T.)</p>
<p>CC_16_09_29_53</p>	<p>Convention d'objectifs et de moyens avec le Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes (CLLAJ) au titre de 2016</p> <p><u>Rapporteur : Jean-Michel Voyer - VP Habitat, politique du logement</u></p> <p>Le Conseil communautaire :</p> <p>APPROUVE la convention d'objectifs et de moyens avec le CLLAJ au titre de l'année 2016,</p> <p>APPROUVE la subvention pour l'année 2016 à hauteur de 26 328,50 €,</p> <p>AUTORISE le Président à signer ladite convention et à prendre toutes mesures nécessaires à la mise en application de la présente délibération.</p>	<p>Adoptée à l'unanimité :</p> <p>116 voix Pour</p> <p>0 voix Contre</p> <p>5 Abstentions (FUHRER-MOGUEROU M. GENEIX M. MORIN L. NAUTH C. TAILLARD M.)</p> <p>4 n'ont pas pris part au vote (NPPV) (DAUGE P. FASTRE J.F. FOUQUES M.T. LAVIGOGNE J.)</p>

<p>CC_16_09_29_54</p>	<p>OPAH « Copropriétés dégradées du Val Fourré » : octroi d'une subvention au syndicat des copropriétaires de la copropriété « Forêt de Sully »</p> <p><u>Rapporteur : Jean-Michel Voyer - VP Habitat, politique du logement</u></p> <p>Le Conseil communautaire :</p> <p>DECIDE d'attribuer au syndicat des copropriétaires de la copropriété « Forêt de Sully » à Mantes-la-Jolie une subvention correspondant à 20 % du montant HT des travaux sur parties communes de la première tranche, et plafonné à 35 154 €,</p> <p>AUTORISE le Président à prendre toutes mesures nécessaires à la mise en application de la présente délibération.</p>	<p>Adoptée à la majorité :</p> <p>95 voix Pour</p> <p>12 voix Contre (CRESPO J. FUHRER-MOGUEROU M. GENEIX M. KAUFFMANN K. LE BIHAN P. LEBRET D. LEPINTE F. MAUREY D. MERY P. MORIN L. NAUTH C. PERRAULT P.)</p> <p>15 Abstentions (BRUSSEAUX P. DI BERNARDO M. FAIST D. GESLAN P. HAZAN S. LAVIGOGNE J. LEMAIRE J. LEMARIÉ L. MARTINEZ P. PLACET E. POYER P. PRÉLOT C. REYNAUD-LEGER J. TAILLARD M. VIGNIER M.)</p> <p>3 n'ont pas pris part au vote (NPPV) (DAUGE P. FOUQUES M.T. MULLER G.)</p>
<p>CC_16_09_29_55</p>	<p>Convention d'objectifs et de moyens avec l'association « la Compagnie des Contraires » au titre de 2016</p> <p><u>Rapporteur : Catherine Arenou – Politique de la ville et cohésion sociale</u></p> <p>Le Conseil communautaire :</p> <p>APPROUVE la convention d'objectifs et de moyens avec l'association « La Compagnie des Contraires »,</p> <p>PRECISE que la convention prévoit l'octroi d'une subvention de 29 000 € à l'association, comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Volet Politique de la Ville : projet « théâtre forum, partir confiant à la recherche d'un emploi », subvention de 11 000 €, - Volet Cohésion sociale et territoriale : projet « théâtre de prévention en santé (addiction, hygiène de vie) », subvention de 18 000 €, <p>DIT que les crédits sont inscrits au budget primitif 2016,</p> <p>AUTORISE le Président à signer ladite convention d'objectifs et de moyens et à prendre toutes mesures nécessaires à la mise en application de la présente délibération.</p>	<p>Adoptée à la majorité :</p> <p>112 voix Pour</p> <p>4 voix Contre (FUHRER-MOGUEROU M. GENEIX M. MORIN L. NAUTH C.)</p> <p>2 Abstentions (DEVÈZE F. TAILLARD M.)</p> <p>7 n'ont pas pris part au vote (NPPV) (DAUGE P. DUMOULIN C. EL ABDI A. FOUQUES M.T. GAMRAOUI-AMAR K. JOSSEAUME D. MOUDNIB K.)</p>

<p>CC_16_09_29_56</p>	<p>Convention d'objectifs et de moyens avec l'association « Ecole de la deuxième chance en Yvelines » au titre de 2016</p> <p><u>Rapporteur : Catherine Arenou – Politique de la ville et cohésion sociale</u></p> <p>Le Conseil communautaire :</p> <p>APPROUVE la convention d'objectifs et de moyens avec l'association « Ecole de la deuxième chance des Yvelines » au titre de 2016, DIT que les crédits sont inscrits au budget primitif 2016, AUTORISE le Président à signer ladite convention d'objectifs et de moyens et à prendre toutes mesures nécessaires à la mise en application de la présente délibération.</p>	<p>Adoptée à la majorité :</p> <p>113 voix Pour</p> <p>2 voix Contre (BOUREILLE S. FAVROU P.)</p> <p>8 Abstentions (BROSSE L. CHARMEL L. COGNET R. DEVÈZE F. JOSSEAUME D. LEMARIÉ L. PONS M. TAILLARD M.)</p> <p>2 n'ont pas pris part au vote (NPPV) (DAUGE P. FOUQUES M.T.)</p>
<p>CC_16_09_29_57</p>	<p>Fixation de la redevance pour l'occupation de locaux par La Poste à Magnanville</p> <p><u>Rapporteur : Dominique Pierret - VP Finances et contrôle de gestion</u></p> <p>Le Conseil communautaire :</p> <p>FIXE la redevance d'occupation du domaine public pour l'occupation par la Poste de locaux à Magnanville à 130 € hors du mètre carré par an, soit pour une surface mise à disposition de 72 m², une redevance annuelle de 9 360 € HT.</p>	<p>Adoptée à l'unanimité :</p> <p>113 voix Pour</p> <p>0 voix Contre</p> <p>4 Abstentions (FUHRER-MOGUEROU M. GENEIX M. MORIN L. NAUTH C.)</p> <p>8 n'ont pas pris part au vote (NPPV) (DAUGE P. DUMOULIN P.Y. FAIST D. FOUQUES M.T. KAUFFMANN K. SPANGENBERG F. TAILLARD M. VINAY A.M.)</p>
<p>CC_16_09_29_58</p>	<p>Convention avec le comité d'œuvres sociales du personnel communautaire de la communauté d'agglomération de Mantes en Yvelines : avenant n°2</p> <p><u>Rapporteur : Philippe TAUTOU, Président</u></p> <p>Le Conseil communautaire :</p> <p>APPROUVE l'avenant n°2 à la convention avec le Comité des Œuvres Sociales du personnel de la CAMY, PRECISE que l'avenant fixe la subvention à verser au Comité des Œuvres Sociales du personnel de la CAMY pour l'année 2016 à 52 845 €, DECIDE de procéder au versement de ladite subvention en une seule fois en octobre 2016, AUTORISE le Président à signer ledit avenant et tous les documents nécessaires à l'exécution de cette délibération.</p>	<p>Adoptée à la majorité :</p> <p>116 voix Pour</p> <p>1 voix Contre (TASSET Y.)</p> <p>0 Abstentions</p> <p>8 n'ont pas pris part au vote (NPPV) (BEGUIN G. BOUDET M. BOUREILLE S. CECCONI J.M. DAUGE P. FOUQUES M.T. GAILLARD P. MONTENOT L.)</p>

<p>CC_16_09_29_59</p>	<p>Délégation de service public « accueil de loisirs, activités périscolaires, et animations du temps de midi avec l'association « institut de formation, d'animation et de conseil » (IFAC) : avenant n°3</p> <p><u>Rapporteur : Philippe TAUTOU, Président</u></p> <p>Le Conseil communautaire :</p> <p>APPROUVE l'avenant n°3 à la convention de délégation de service public « accueil de loisirs, activités périscolaires, et animations du temps de midi » avec l'association « institut de formation, d'animation et de conseil » (IFAC), AUTORISE le Président à signer ledit avenant et l'ensemble des pièces relatives à la mise en œuvre de la présente délibération.</p>	<p>Adoptée à l'unanimité :</p> <p>116 voix Pour</p> <p>0 voix Contre</p> <p>5 Abstentions (FUHRER-MOGUEROU M. GENEIX M. MORIN L. NAUTH C. PONS M.)</p> <p>4 n'ont pas pris part au vote (NPPV) (CRESPO J. DAUGE P. FOUQUES M.T. TAILLARD M.)</p>
<p>CC_16_09_29_60</p>	<p>Détermination du lieu de tenue de la séance du Conseil communautaire de novembre 2016</p> <p><u>Rapporteur : Philippe TAUTOU, Président</u></p> <p>Le Conseil communautaire :</p> <p>DECIDE que la séance du Conseil communautaire du 17 novembre 2016 se tiendra à la salle des fêtes située Place du 8-Mai 1945, 78440 Gargenville.</p>	<p>Adoptée à l'unanimité :</p> <p>112 voix Pour</p> <p>0 voix Contre</p> <p>2 Abstentions (BROSSE L. DUMOULIN P.Y.)</p> <p>11 n'ont pas pris part au vote (NPPV) (BOURE D. DAUGE P. FOUQUES M.T. HONORÉ M. JEANNE S. KAUFFMANN K.</p> <p>MEUNIER P. ROULOT E. TAILLARD M. TASSET Y. VINAY A.M.)</p>

La fin de la séance est prononcée à 00h54.

L'intégralité des délibérations est tenue à votre disposition au Pôle des assemblées.

Compte-rendu affiché le 06 octobre 2016.